

Notice d'Information Pour les INSCRIPTIONS Année universitaire 2025-2026

I. Dispositions générales relatives à l'inscription administrative :

- L'inscription administrative est obligatoire et personnelle chaque année et doit impérativement être effectuée avant le début des cours.
- L'inscription est validée (certificat de scolarité et carte d'étudiant délivrés) uniquement lorsque les droits sont acquittés et les pièces justificatives fournies
- L'inscription vous permet d'activer vos droits aux services numériques (vous devrez activer votre compte adonis <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> et votre compte ecampus avant la rentrée)
- L'inscription administrative conditionne la délivrance des résultats et la remise du diplôme
- Tout changement de situation, adresse, état civil, statut de boursier ou non etc... en cours d'année devra être signalé au Service de Scolarité concerné.
- Selon le diplôme préparé et les choix optionnels opérés, des droits facultatifs correspondant à des prestations spécifiques pourront vous être proposés en plus des droits de scolarité.
- Possibilité de payer les droits d'inscription en 3 fois sans frais en ligne et en présentiel que dans certaines composantes à partir d'un montant de 150€ et uniquement par Carte bancaire (demande à effectuer au plus tard le 15 octobre 2025).
- En cas de paiement par chèque, le libeller à l'ordre de *l'Agent comptable de l'Université Paris-Saclay*
- Il est encouragé d'effectuer le règlement des frais d'inscription en ligne lorsque cela est possible afin de faciliter le traitement de l'inscription

📌 **Le dossier dûment complété, accompagné des pièces justificatives et du paiement, conditionne la délivrance de la carte d'étudiant, donne accès aux salles de cours et d'examen ainsi qu'à la remise du relevé de notes et du diplôme.**

II. La Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus (CVEC)

Avant l'inscription en formation initiale, il est obligatoire de s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en se connectant au site www.messervices.etudiant.gouv.fr. Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Le montant de la CVEC est de 105€.

Après acquittement de la CVEC, une attestation sur laquelle figure le numéro d'acquittement nécessaire à l'inscription, sera transmise par mail.

Si vous êtes boursier sur critères sociaux (CROUS) et que vous avez reçu votre notification définitive de bourse avant la date de votre inscription administrative, vous serez exonéré du paiement de la CVEC. Toutefois il est obligatoire de se connecter sur le site du CROUS afin d'obtenir un numéro d'attestation CVEC. Sans

notification définitive de bourse, la CVEC doit être réglée, mais le remboursement sera automatique dès la notification de bourse.

Les étudiants inscrits en formation continue ne sont pas concernés par la CVEC

III. Certificat Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :

Les français de moins de 26 ans doivent justifier de leur situation vis-à-vis des obligations du service national pour être autorisés à s'inscrire aux examens (*articles L.113-4 et L.114-6 du code du service national*) et obtenir leur diplôme.

1^{ère} étape : garçons et filles doivent **se faire recenser** à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

2^{ème} étape : participer à la **JDC** (Journée Défense Citoyenneté).

La **participation à cette journée est obligatoire** entre le recensement et l'âge de 18 ans.

Dès l'inscription à l'université, il est indispensable de fournir les justificatifs.

Sans ce document dans votre dossier administratif, il vous sera impossible de vous présenter aux examens et d'obtenir votre diplôme.

NB : ceux qui n'ont pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation à tout moment auprès de la mairie de leur domicile.

IV. Cas d'exonération des droits universitaires

- **Les boursiers sur critères sociaux**, les étudiants bénéficiant d'une Aide Spécifique Annuelle (ASA) et **les boursiers étrangers du gouvernement français** sont exonérés des droits d'inscription et des droits spécifiques.
- **Les pupilles de la nation** sont exonérés des droits d'inscription sur présentation d'une attestation ou d'une carte de pupille de la nation.
- **Les étudiants en apprentissage** et en contrat d'apprentissage, sont également exonérés des droits universitaires dès signature de leur contrat
- A titre exceptionnel, **certaines situations particulières** peuvent donner lieu à une exonération des droits d'inscription

Dans ce dernier cas, les étudiants doivent s'adresser à leur **Service de Scolarité** afin d'effectuer les démarches nécessaires. Ils devront constituer un **dossier** qui sera examiné par la commission locale puis transmis à la Présidence de l'Université pour décision finale, **dans le mois suivant le début des cours.**

V. Annulation d'inscription et remboursement des droits :

La procédure de remboursement est désormais dématérialisée et s'effectue en ligne sur la plateforme mesdémarchessimplifiées.

- Si le candidat renonce à son inscription **au plus tard 30 jours après le début des cours**, le remboursement des droits de scolarité lui est accordé, à l'exception d'une somme forfaitaire de 23€. Il doit formuler **par courrier et dans les délais** sa demande auprès du service de scolarité concerné

- **Demande de transfert du 1er Septembre 2025 au 31 janvier 2026**

Ce transfert ne donne pas droits à remboursement. L'université de Paris-Saclay reversera la totalité des droits universitaires à l'université d'accueil à sa demande, hormis la somme de 23€ restant acquise à Paris-Saclay au titre des frais de gestion.

- **Demande de transfert après le 31 janvier 2026**

Ce transfert ne donne pas droits à remboursement. L'université Paris-Saclay reversera la moitié des droits universitaires à l'université d'accueil à sa demande, hormis la somme de 23€ restant acquise à Paris-Saclay au titre des frais de gestion.

- Il pourra être envisagé de présenter un dossier de demande d'exonération des droits de scolarité en raison de la situation individuelle de l'étudiant. Ce dossier doit être déposé auprès du service de scolarité de la composante au plus tard un mois après la rentrée.

- **Tout étudiant inscrit et renonçant** pour convenance personnelle **plus de 30 jours après le début des cours** à suivre ses études à l'université Paris-Saclay, **ne pourra pas obtenir le remboursement** des droits de scolarité qui resteront acquis à l'université.

- **Attention, toutefois, lors d'une annulation d'inscription en PASS après 30 jours, l'inscription au concours reste comptabilisée.**

VI. Catégories socio-professionnelles : (cf. cadre 8 du dossier d'inscription)

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
10	Agriculteur exploitant	54	Employé administratif d'entreprise
21	Artisan	55	Employé de commerce
22	Commerçant et assimilé	56	Personnel service direct aux particuliers (restauration, garde enfants...)
23	Chef entreprise 10 salariés ou plus	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
31	Profession libérale	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
33	Cadre de la fonction publique	64	Chauffeurs
34	Professeur, profession scientifique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
35	Profession information/arts/spectacles	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
38	Ingénieur cadre technique d'entreprise	69	Ouvriers agricoles et assimilés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	74	Retraité cadre
43	Profession interm. santé et travailleur social	75	Retraité profession intermédiaire
44	Clergé-religieux	77	Retraité employé
45	Profession interm adm de la fonction pub.	78	Retraité ouvrier
46	Profession interm adm et commerce.entrep	83	Militaire du contingent
47	Technicien	84	Elève/Étudiant
48	Contremaître-agent de maîtrise	85	Sans profession -60 ans (hors retraité)
52	Employé civil-agent de service de la Fonction Publique	86	Sans profession +60 ans (hors retraité)
53	Policiers, militaires, pompiers, agents de sécurité privée		

VII. Accueil des étudiants de nationalité étrangère :

Il est important de vérifier la date d'expiration de du visa ou titre de séjour au moment de l'inscription.

Trois mois avant l'expiration de ce dernier, il est nécessaire d'adresser un mail à visa.etudiant@universite-paris-saclay.fr qui vous informera sur les démarches de renouvellement de titre.

Pour rappel, un titre de séjour en cours de validité est obligatoire notamment pour l'obtention d'un stage.

VIII. Accueil des étudiants en situation de handicap :

Dans le cadre de sa mission de service public, l'université peut aménager le cursus universitaire des étudiants handicapés qui ont besoin d'une aide technique, pédagogique ou humaine. L'inscription universitaire est l'occasion de prendre contact avec les étudiants susceptibles de bénéficier des aides prévues.

- **Aménagement des examens**

Les étudiants peuvent bénéficier d'un temps majoré pour les examens, de l'assistance d'un secrétaire, de textes agrandis ou en braille ou toute autre disposition qui s'avérerait utile.

- **Aménagement du cursus**

Aménagements des horaires, aménagements matériels, accès au service reprographie, traduction de documents en braille ou agrandis, prise de notes, prêt de matériels spécialisés, interprètes.

- **Soutien pédagogique et technique**

Tutorat, aide pour les recherches documentaires (en bibliothèque/sur internet)

- **Prise en charge des transports**

Le syndicat des transports d'Ile de France (STIF) organise les transports des étudiants en situation de handicap de leur domicile vers leurs lieux d'étude. Il faut disposer de l'avis de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du lieu de résidence, qui détermine le besoin de l'étudiant à bénéficier d'un transport spécifique pour les trajets entre son domicile et son établissement universitaire. Pour contacter le STIF : etudiants.ta@stif.info

Afin de pouvoir bénéficier de ces mesures ou simplement pour être informé des actions mises en place par le Service Handicap (recherche de stage et d'emploi, manifestations autour du handicap), un questionnaire est à remplir dans le dossier d'inscription appelé recensement des étudiants il faut prendre contact avec le Correspondant /Référént Handicap de sa composante (liste des contacts ci-dessous).

Dès la 1^{ère} inscription, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le médecin auprès du SSE (service de santé étudiante) de votre composante pour constituer votre plan personnalisé d'aménagement.

Pour toute information complémentaire :

COMPOSANTES	CONTACTS CORRESPONDANTS HANDICAP
Faculté Droit-Economie-Management 92 - Sceaux	Sandrine Pige Référent Handicap - 01 40 91 18 75 – handicap.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr Raphaël Brett Enseignant Référent handicap raphael.brett@universite-paris-saclay.fr Fabrice Le Guel Enseignant Référent handicap fabrice.le-guel@universite-paris-saclay.fr
Faculté de Médecine 94 - Kremlin Bicêtre	Simon Patigny - Référent Handicap -01 49 59 66 07 – simon.patigny@universite-paris-saclay.fr Gérard Tachdjian - Enseignant Référent handicap gerard.tachdjian@universite-paris-saclay.fr
Faculté de Pharmacie Campus Saclay	Samuel Costantin Référent Handicap samuel.costantin@universite-paris-saclay.fr Catherine Dubernet - Enseignante Référente Handicap catherine.dubernet@universite-paris-saclay.fr
Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)	Contacts : https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/handicap/contacts-handicap
Faculté des Sciences Campus d'Orsay	Sébastien Guilabert et Claire Pfinder Référent Handicap 01 69 15 61 59 handicap.sciences@universite-paris-saclay.fr Emilie AMZALLAG - Enseignante Référente Handicap emilie.amzallag@universite-paris-saclay.fr
Polytech Paris-Saclay	Théo HAAS Référente Handicap theo.haas@universite-paris-saclay.fr Guillaume Dupuis Enseignant Référent handicap guillaume.dupuis@universite-paris-saclay.fr
Faculté des Sciences du Sport Campus d'Orsay	Josette Geairon Référent Handicap josette.geairon@universite-paris-saclay.fr Charlotte Duthu Enseignant Référent handicap charlotte.duthu@universite-paris-saclay.fr
IUT Cachan	Anne Tubiana Infirmière - Référente Handicap anne.tubiana@universite-paris-saclay.fr Sylvie Drouin Référent Handicap sylvie.drouin@universite-paris-saclay.fr Ghislain Remy - Enseignant Référent Handicap ghislain.remy@universite-paris-saclay.fr
IUT Orsay	Caroline Bekaert Infirmière - Référente Handicap caroline.bekaert@universite-paris-saclay.fr Hélène Bonneau Enseignante Référente handicap handi.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr
IUT Sceaux	Delphine Martin Référente Handicap delphine.martin2@universite-paris-saclay.fr Alberto Guinda-Villanueva Enseignant Référent handicap alberto.guinda-villanueva@universite-paris-saclay.fr
Institut Villebon-Charpak	Martine Thomas Enseignante Référente Handicap martine.thomas@universite-paris-saclay.fr Emilie Amzallag Enseignante Référente Handicap emilie.amzallag@universite-paris-saclay.fr

Pour toute autre demande, vous pouvez contacter :

Le Service Handicap, Bât 336 RDC, mail : handicap.etudiant@universite-paris-saclay.fr
tél : 01 69 15 61 59

CONTACTS SSE

<https://www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/gif-sur-yvette/ssu-paris-saclay>

Adresses e-mail des différents pôles santé du Service de Santé Étudiante (SSE)

Composantes	Contacts E-MAIL SSE
IUT de Cachan	sse.cachan@universite-paris-saclay.fr
Faculté de Jean-Monnet - Sceaux	sse.dem-sceaux@universite-paris-saclay.fr
IUT d'Orsay	sse.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr
Faculté de Médecine - KB	sse.kremlin-bicetre@universite-paris-saclay.fr
IUT de Sceaux	sse.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr
Mail générique SSE	sse.contact@universite-paris-saclay.fr
Orsay Plateau (Pharma, Polytech, IOGS)	sse.plateau-orsay640@universite-paris-saclay.fr
ENS	sse.infirmierie@ens-paris-saclay.fr
Faculté des Sciences - Orsay Vallée	sse.orsay-vallee336@universite-paris-saclay.fr
CentraleSupélec	sse.centralesupelec@centralesupelec.fr
E-MAIL GENERIQUE	
Mail générique Psychologues	sse.infos-psychologues@universite-paris-saclay.fr
Mail générique Diététicienne	sse.infos-dietetiques@universite-paris-saclay.fr
Pôle Prévention SSE	pole-prevention-sante.sse@universite-paris-saclay.fr